



KOALITY

19 Place du Maréchal Foch - 29260 LESNEVEN
02.98.20.77.74 - contact@koality.fr

Conditions particulières – Sprint IA métier

Prestation d'analyse, de prototypage et de test sur un processus métier

Préambule

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales de Vente de Koality, version septembre 2025, accessibles à l'adresse <https://koality.fr/cgv/>. Elles encadrent la prestation « Sprint IA métier », réalisée sur une durée courte afin d'analyser un processus métier, d'identifier les usages pertinents de l'intelligence artificielle et de tester une première solution sur des cas concrets du Client.

En cas de contradiction entre les présentes conditions particulières et les Conditions Générales de Vente, les présentes conditions particulières prévalent pour les prestations expressément visées.

Article 1 – Objet du Sprint IA métier

Le Sprint IA métier est une prestation d'analyse, de prototypage et de test. Il porte sur un processus métier unique identifié avant la journée ou confirmé au démarrage du Sprint.

La prestation a pour objectif de comprendre le fonctionnement actuel du processus, d'identifier les étapes qui peuvent être simplifiées, assistées ou automatisées et, lorsque cela est réalisable dans le temps imparti, de construire un prototype ou un workflow permettant de tester la piste retenue sur des situations réelles.

Le Sprint ne constitue ni une mission de développement complète ni un engagement de mise en production.

Article 2 – Périmètre de la prestation

La prestation comprend, dans la limite de la journée prévue au devis :

- l'analyse du processus métier retenu avec les personnes concernées
- l'identification des tâches pour lesquelles l'IA ou l'automatisation peuvent apporter un gain réel
- le choix d'un scénario à tester
- la réalisation d'un premier prototype, workflow ou démonstrateur lorsque le sujet s'y prête
- des essais sur des documents, données ou cas fournis par le Client
- un échange de fin de journée sur les résultats obtenus, les limites constatées et les éventuelles suites à envisager

Toute demande portant sur un autre processus ou dépassant le temps prévu pour le Sprint est considérée comme hors périmètre et peut faire l'objet d'un devis complémentaire.

Article 3 – Nature du prototype et limites

Le prototype réalisé dans le cadre du Sprint a une finalité de validation et d'expérimentation. Il permet de tester une hypothèse, un usage ou une approche technique. Il n'est pas, sauf mention expresse au devis, destiné à être utilisé comme un outil de production définitif.

Selon le cas, une mise en production peut nécessiter des travaux complémentaires, notamment en matière d'intégration au système d'information, de sécurité, de gestion des accès, d'hébergement, de robustesse, de supervision, de conformité, de tests ou de maintenance.

La réalisation d'un prototype pleinement fonctionnel n'est pas garantie. L'un des résultats possibles du Sprint peut être de conclure qu'un usage n'est pas pertinent, qu'il nécessite davantage de travail ou qu'une autre approche est préférable.

Article 4 – Obligation de moyens

Koality est tenue à une obligation de moyens. La Société met en œuvre son expérience, ses outils et les techniques disponibles pour analyser le processus et tester la solution retenue dans le temps convenu.

Koality ne garantit pas qu'un processus puisse être automatisé, qu'un gain mesurable soit obtenu dès la journée de Sprint ou qu'un service d'intelligence artificielle produise systématiquement un résultat exact ou identique.

Article 5 – Conditions nécessaires à la réalisation

Le Client s'engage à mettre à disposition les personnes connaissant réellement le processus étudié et à fournir, avant ou pendant le Sprint, les documents, exemples, accès et informations nécessaires aux tests.

Le Client reste responsable de la qualité, de l'exactitude et de la licéité des données transmises. Il veille à ne communiquer que les informations nécessaires au Sprint et à disposer des droits permettant leur utilisation dans ce cadre.

En l'absence d'informations, d'accès ou d'interlocuteurs suffisants, Koality adapte le travail réalisable au temps disponible sans que cela puisse être considéré comme un défaut d'exécution de la prestation. Lorsque l'absence de coopération, d'accès ou d'éléments nécessaires est imputable au Client et empêche tout ou partie significative du Sprint de se dérouler dans les conditions prévues, la journée réservée reste intégralement due.

Article 6 – Données, confidentialité et services d'IA tiers

Les informations et documents communiqués par le Client sont utilisés exclusivement pour la réalisation de la prestation, conformément aux engagements de confidentialité et de protection des données prévus par les CGV générales.

Le Sprint peut nécessiter l'utilisation de services tiers, notamment des services d'intelligence artificielle, d'automatisation, d'hébergement ou d'API. Lorsque des données du Client doivent être traitées par un tel service, Koality privilégie les paramètres et offres permettant de limiter leur réutilisation par le fournisseur lorsque ces options sont disponibles.

Le Client s'engage à signaler avant le Sprint la présence de données soumises à des contraintes particulières, notamment des données sensibles au sens du RGPD, des secrets protégés, des données de santé, des informations couvertes par une obligation réglementaire spécifique ou des données dont le transfert à un prestataire tiers est interdit.

En l'absence d'accord écrit spécifique, ces données ne doivent pas être utilisées dans les tests réalisés pendant le Sprint.

Lorsque les contraintes de sécurité ou de confidentialité du Client l'exigent, Koality peut proposer, sur demande et hors périmètre du Sprint standard, une configuration spécifique reposant notamment sur des modèles exécutés localement ou sur des services d'API offrant des engagements contractuels renforcés de non-réutilisation ou de non-conservation des données. La faisabilité technique, les éventuelles contraintes

d'infrastructure et le coût de cette configuration font l'objet d'un accord ou d'un devis complémentaire avant le Sprint.

Article 7 – Résultats produits par l'intelligence artificielle

Les contenus, classifications, synthèses, réponses ou propositions produits avec l'aide de systèmes d'intelligence artificielle peuvent comporter des erreurs, des omissions ou des résultats inadaptés au contexte.

Ils doivent être contrôlés par une personne compétente avant toute utilisation opérationnelle. Le Client demeure responsable de la validation et de l'usage qu'il fait des résultats produits à l'issue du Sprint.

Article 8 – Propriété intellectuelle et réutilisation

Les livrables spécifiques au Client et expressément identifiés comme tels sont remis au Client après règlement intégral de la prestation, dans les conditions prévues par les CGV et le devis.

Koality conserve la propriété de ses méthodes, savoir-faire, architectures génériques, composants réutilisables, bibliothèques, modèles, gabarits, prompts génériques, scripts, outils internes et éléments préexistants utilisés ou adaptés pendant le Sprint.

Lorsque le prototype intègre de tels éléments, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation pour ses besoins propres. Toute cession plus large de code source, composant réutilisable ou droit d'exploitation fait l'objet d'une mention expresse au devis ou d'un accord distinct.

Article 9 – Prestations exclues et suites éventuelles

Sauf mention contraire au devis, le Sprint ne comprend pas :

- la mise en production définitive du prototype
- l'intégration complète à un logiciel, ERP, CRM, intranet ou système d'information existant
- le développement d'une application complète
- la mise en place d'un hébergement ou d'une infrastructure de production
- la maintenance, la supervision ou le support après la journée
- les licences, abonnements ou consommations de services tiers nécessaires à une exploitation durable
- les travaux de conformité, d'homologation ou d'audit de sécurité qui nécessitent une mission spécifique

Si le Client souhaite poursuivre après le Sprint, les travaux complémentaires font l'objet d'un devis distinct définissant leur périmètre, leur calendrier et leurs conditions de réalisation.

Article 10 – Réservation, report et annulation

La date du Sprint est réservée après acceptation du devis et règlement intégral de la prestation, sauf modalité différente expressément indiquée au devis.

Toute demande de report doit être formulée par écrit. Lorsqu'elle intervient suffisamment en amont et sous réserve des disponibilités de Koality, une nouvelle date peut être proposée.

En cas d'annulation par le Client, les sommes déjà versées restent acquises à Koality conformément aux CGV générales. En cas de report tardif ou d'absence le jour convenu, la journée réservée reste due, sauf accord écrit contraire de Koality.

Article 11 – Prix et facturation

Le prix du Sprint est celui indiqué au devis. Sauf mention contraire, il couvre une journée de prestation, le travail réalisé dans le périmètre défini aux présentes conditions et les consommations raisonnables de services d'IA ou d'API nécessaires aux tests effectués pendant la journée.

Les éventuels frais de déplacement, licences, abonnements spécifiques ou achats tiers nécessaires au Sprint sont précisés au devis ou soumis à l'accord préalable du Client lorsqu'ils ne sont pas inclus dans le prix annoncé. Toute consommation exceptionnelle de services tiers dépassant l'usage normal prévu pour une journée de test fait également l'objet d'un accord préalable du Client.

Article 12 – Référence aux CGV générales

Toutes les clauses non expressément reprises dans les présentes conditions particulières, notamment celles relatives aux modalités de paiement, à la confidentialité, à la responsabilité, à la force majeure, aux litiges et à la juridiction compétente, sont régies par les Conditions Générales de Vente de Koality, version septembre 2025, disponibles sur le site <https://koality.fr/cgv/>.

Dernière mise à jour : octobre 2026